

Question présentée par le député :

M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 2 septembre 2021

Question écrite urgente

La capitainerie cantonale est-elle, comme toute administration genevoise, au service de ses navigateurs ou peut-elle être leur cauchemar ?

Genève a le privilège de bénéficier de la présence d'un magnifique lac. C'est un espace public de détente et de ressourcement dont doit pouvoir bénéficier le plus grand nombre possible d'habitants.

Une partie d'entre eux pratiquent les sports nautiques et possèdent un bateau qui peut être déposé à terre sur un endroit approprié ou à l'eau, que ce soit au large ou dans un port.

Le manque récurrent de places d'amarrage rend la situation tendue et la capitainerie cantonale, le service qui gère les amarrages est, semble-t-il, débordé.

Il se trouve que des travaux de dragage, de rénovation et de restructuration sont nécessaires au Port-Choiseul, où environ 660 bateaux sont amarrés.

L'importance de ces travaux va bouleverser la vie des navigateurs concernés. Certains devront soit sortir leur embarcation de l'eau, soit la déplacer « *sous 7 jours* » vers un emplacement qui leur sera communiqué par la capitainerie.

Des navigateurs ont le sentiment de recevoir des réponses à leurs courriers sans que leur demande n'ait été réellement prise en compte avec le sérieux que les administrés sont en droit d'attendre de l'administration. C'est la notion même du service public tel qu'il figure dans la constitution genevoise en son article 2 : « *Tous les pouvoirs politiques et toutes les fonctions publiques ne sont qu'une délégation de sa (celle du Peuple) suprême autorité* ».

A ce titre, et pour la bonne compréhension de tout le monde, il convient de rappeler ici que la saison de navigation se termine à la fin octobre et que des régates sont organisées d'ici là, certaines plus tard encore.

Pourtant, selon les « échos des pontons », il n'y a eu ni concertation ni séance d'information destinées aux intéressés. Tout au plus quelques courriers « comminatoires » qui ne sont pas en rapport avec la notion de service public rappelée ci-dessus (nous avons décidé, vous devez exécuter – si vous ne le faites pas, nous déplacerons vos bateaux).

Toujours selon ces rumeurs, le dialogue avec la capitainerie est difficile, pour ne pas dire impossible et, lorsque les navigateurs s'adressent à un niveau supérieur afin d'obtenir des réponses, le reproche leur en est fait.

La grue du Port-Choiseul subira également une rénovation, tout le monde s'en réjouit.

Par contre, elle sera inaccessible depuis la mi-septembre (alors que la saison de navigation se termine fin octobre).

Le bon sens et la notion de « service public » auraient pourtant commandé de reporter de deux mois cette rénovation.

Ces importants travaux auraient dû être l'occasion rêvée pour, enfin, installer le courant électrique sur les pontons. Ne serait-ce que pour faciliter la vie des professionnels qui interviennent à longueur d'année sur les bateaux amarrés. Auxquels il convient d'ajouter la question de la sécurité des usagers.

Il semblerait également qu'il ne soit plus possible, sans motif valable, de vendre son bateau en demandant que l'acquéreur puisse bénéficier de la place sur laquelle le bateau est stationné.

Il résulte de ce qui précède que, de service public, la capitainerie est devenue le cauchemar des navigateurs. C'est d'autant moins compréhensible que ce service est rémunéré par les taxes d'amarrage perçues et les impôts versés par les concitoyens, ce qui devrait au contraire motiver ces collaborateurs à tout mettre en œuvre pour satisfaire les usagers et non l'inverse.

Mes questions :

- *Vu la complexité et la sensibilité d'une opération telle que cette réfection du Port-Choiseul, pourquoi ne pas avoir pris le temps et la peine d'organiser des séances d'information et de conciliation ?*
- *Ne serait-il pas possible de décaler de deux mois la rénovation de la grue afin de permettre la mise à terre des embarcations jusqu'à la fin*

du mois d'octobre sans que cela affecte le moins du monde le déroulement de ce chantier ?

- *S'agissant de la redistribution des places dans Choiseul, pourquoi ne pas fixer un cadre et demander au Club nautique de Versoix, dont le comité a une parfaite connaissance des besoins de chacun, de régler harmonieusement les changements nécessaires ?*
- *Qu'est-il de la conservation de la place d'amarrage d'un bateau acheté et pour lequel le vendeur cède sa jouissance à bien plaisir ?*

Enfin, compte tenu des doléances rapportées, il nous semble que la capitainerie cantonale devrait faire l'objet d'un audit, à moins que la Cour des comptes ne soit saisie pour étudier le fonctionnement de cette administration.

Que le Conseil d'Etat soit remercié des réponses qu'il apportera.